SESSION 2020

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL

E3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

PREMIÈRE PARTIE : Exploitation et analyse d'une documentation (12 points)

1. Apprécier la légalité des critères de recrutement envisagés par Monsieur Leflot. (4 points).

Au niveau de l'annonce : (2 points)

En matière de recrutement, il existe un principe de liberté d'embauche de l'employeur mais ce dernier connait une restriction majeure :

- **Interdiction des discriminations** (assurer l'égalité des traitements) fondées sur le sexe, la santé, les opinions, l'âge, la situation de famille telle qu'elle est précisée à l'article **1132-1 du Code du travail.**

En l'espèce, Monsieur Leflot stipule dans son annonce qu'il recherche une personne jeune entre 25 et 35 ans, de sexe masculin de préférence. Le sexe féminin ne sera accepté que s'il est exempté de tout impératif familial.

Donc l'annonce de Monsieur LEFLOT présente des éléments discriminants ce qui entache sa légalité.

Au niveau de l'entretien : (2 points)

En matière de recrutement, le droit du travail prévoit le **respect des droits et des libertés au niveau de la nature des informations demandées** (les informations demandées « doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'emploi proposé ou avec l'évaluation des aptitudes professionnelles »). **cf. article L.1121 – 1 du Code du travail.**

En l'espèce, l'employeur prévoit de faire remplir un questionnaire, d'interroger le candidat sur sa vie privée (mœurs, choix politique…) et le soumettre à un test psychotechnique.

Donc, là encore, interroger le candidat sur sa vie privée est illégal. Il faut un lien direct entre l'emploi et les compétences professionnelles du candidat. Les éléments de la vie privée des candidats ne peuvent être, en aucun cas, des critères de sélection.

2. Préciser les recours d'un salarié qui estime avoir été écarté injustement d'un recrutement (3 points)

Un recours devant le défenseur des droits. (1 point)
Un recours judiciaire devant une juridiction pénale (la discrimination est un délit). (1 point)
Le salarié peut obtenir une condamnation pénale (amende) et une condamnation civile (dommages et intérêts). (1 point)

3. Expliquer les modalités et le champ d'application d'un accord collectif. (2 points)

Accord négocié et signé entre les partenaires sociaux (syndicats de salariés d'un côté, employeurs ou groupement d'employeurs de l'autre) en vue de fixer des règles relatives aux conditions de travail, à l'emploi et aux garanties sociales des salariés.

4. Présenter les obligations de l'employeur en matière de télétravail ? (3 points).

- **information des salariés** des restrictions dans l'usage des équipements et outils informatiques mis à leur disposition, ainsi que des éventuelles sanctions auxquelles ils s'exposent ;
- fixation des **plages horaires** durant lesquelles ils peuvent être contactés ;
- organisation d'un **entretien annuel** avec chacun, notamment sur les conditions d'activité du salarié et sa charge de travail ;

- « **donner priorité** » aux télétravailleurs pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail qui correspond à leurs qualifications et compétences et leur indiquer la disponibilité de toute poste de cette nature.

DEUXIÈME PARTIE : Argumentation structurée (8 points)

L'actualité est marquée par des crises sociales et environnementales qui impactent fortement les populations à travers le monde alors même que certaines entreprises s'enrichissent. Dans ce contexte, une divergence d'intérêts entre ces différents types d'acteurs économiques a pu se développer.

À l'aide de vos connaissances et des annexes 5 à 7, vous traiterez dans une réponse structurée et argumentée le sujet suivant **:**

Quels sont les impacts de la mondialisation sur le travail et la qualité de vie des populations des pays développés ?

Introduction + conclusion

La mondialisation est aujourd'hui régulièrement montrée du doigt pour les déséquilibres qu'elle provoque.
Le concept de mondialisation se définit comme un processus par lequel les échanges de biens et services, capitaux, hommes et cultures se développent à l'échelle de la planète et créent des interactions de plus en plus fortes entre différentes parties du monde.
Quels sont les effets positifs et négatifs de la mondialisation sur le travail et la qualité de vie des populations des pays développés ?

Développement

1. Les effets positifs de la mondialisation sur le travail et la qualité de vie des populations des pays développés.

A. Les effets positifs de la mondialisation sur le travail

- Création d'emplois dans les pays d'implantation
- Transfert de technologie

B. Les effets positifs de la mondialisation sur la qualité de vie des populations

- Hausse de la croissance
- Recul de la pauvreté : hausse du pouvoir d'achat (notamment de produits à bas coût)

2. Les effets négatifs de la mondialisation sur le travail et la qualité de vie des populations des pays développés.

A. Les effets négatifs de la mondialisation sur le travail

- Destruction d'emplois dans les pays d'origine
- Éloignement de la clientèle
- Mauvaise qualité des produits

B. Les effets négatifs de la mondialisation sur la qualité de vie des populations

- Travail non encadré notamment des enfants
- Pollution et surexploitation des ressources naturelles

Conclusion

Corrigé

Grille d'évaluation pour faciliter la correction et la notation

Première partie sur 12 points	TB	B	I	TI
1. Appréciez la légalité des critères de recrutement envisagés par Monsieur Leflot. (4 points) *Au niveau de l'annonce* (2 points) Interdiction des discriminations L'annonce de Monsieur LEFLOT présente des éléments discriminants ce qui entache sa légalité. *Au niveau de l'entretien* (2 points) Respect des droits et des libertés au niveau de la nature des informations demandées. L'employeur prévoit de faire remplir un questionnaire, d'interroger le candidat sur sa vie privée (mœurs, choix politique…) et le soumettre à un test psychotechnique. Interroger le candidat sur sa vie privée est illégal.				
2. Préciser les recours d'un salarié qui estime avoir été écarté injustement d'un recrutement. (3 points) • Un recours devant le défenseur des droits (1 point) • Un recours judiciaire devant une juridiction pénale (la discrimination est un délit) (1 point) • Le salarié peut obtenir une condamnation pénale (amende) et une condamnation civile (dommages et intérêts) (1 point)				
3. Définir l'accord collectif. (2 points)				
4. Présenter les obligations de l'employeur en matière de télétravail. (3 points) - **Information des salariés** des restrictions dans l'usage des équipements et outils informatiques - Fixation des **plages horaires** durant lesquelles ils peuvent être contactés - Organisation d'un **entretien annuel** avec chacun - « **donner priorité** » aux télétravailleurs pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail				
Deuxième partie (sur 8 points)				
Compétences méthodologiques. (3 points) Le candidat doit être capable de : - définir les termes ; - mener une réflexion et construire une argumentation structurée ; - formuler une réponse cohérente et argumentée ; - conclure. **Argumentation** (**5 points**).				

Corrigé